

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 février 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir une lettre que M. Edmond Haxhinasto, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, vous adresse en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ferit **Hoxha**



**Annexe à la lettre datée du 6 février 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Depuis plus d'un an, le Conseil de sécurité entend, lorsqu'il examine le rapport du Secrétaire général en séance, les représentants de la Serbie faire des déclarations dans lesquelles d'épouvantables allégations sont présentées comme des faits réels, sur la foi d'un rapport du rapporteur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dick Marty, publié en décembre 2010. Dans son rapport, celui-ci essaie d'établir des liens entre d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo et le crime organisé et les accuse de prélever des organes sur des prisonniers, notamment des personnes d'origine serbe, qui se trouveraient sur le territoire albanais.

Le Gouvernement albanais rejette entièrement ces allégations comme étant mensongères et infondées. Elles font écho à des informations non confirmées diffusées dans les médias et à des allégations similaires portées par certaines parties intéressées, que le Gouvernement albanais considère comme faisant partie de la propagande orchestrée depuis longtemps contre le Kosovo. Fait plus inquiétant, elles constituent une tentative désespérée d'établir des rapprochements inconcevables entre les crimes contre l'humanité commis par le régime serbe de Milosevic, crimes qui ont été prouvés et exposés, et les victimes.

Il convient de se rappeler qu'en 2004 ces mêmes allégations ont fait l'objet d'enquêtes et que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui s'est rendu sur les lieux en Albanie, n'a pu trouver aucune preuve les corroborant. Toutefois, étant donné la nature des plaintes que vous entendez depuis si longtemps, et contrairement aux allégations de la Serbie et d'autres esprits partisans, l'Albanie a pris cette question très au sérieux et a réaffirmé à maintes reprises sa volonté résolue de coopérer pleinement à une enquête impartiale et de fermer ce chapitre une fois pour toutes.

Cette enquête a été confiée à l'équipe spéciale d'enquête de la mission « État de droit » au Kosovo de l'Union européenne (EULEX). Consciente du fait que seule une enquête approfondie permettrait de distinguer les faits de la fiction et convaincue qu'EULEX possède la légitimité, les compétences techniques, le professionnalisme et l'impartialité voulus pour mener à bien cette tâche délicate, l'Albanie a officiellement invité celle-ci à effectuer toutes les enquêtes qu'elle jugerait nécessaires sur le territoire albanais. M. John Clint Williamson, qui dirige l'équipe spéciale d'enquête, s'est rendu à plusieurs reprises en Albanie et a toujours reçu du Gouvernement albanais l'assurance de sa volonté de coopération.

C'est guidé par le même esprit et la même détermination qu'à la dernière visite de M. Williamson en janvier 2012, le Gouvernement albanais a accepté de prendre les dispositions juridiques nécessaires, notamment d'adopter des lois en vue d'institutionnaliser sa coopération avec EULEX, et de mettre en place un cadre juridique clair qui permette à EULEX de s'acquitter de son mandat. Nous espérons sincèrement que les autres pays concernés par cette enquête se montreront tout autant disposés à coopérer avec EULEX sur cette question.

L'Albanie croit fermement que l'instauration de la justice dans les pays sortant d'une guerre est un préalable à la paix et à la sécurité et revêt, de ce fait, une importance cruciale pour le bon déroulement du processus de réconciliation entre les nations. Cela étant, la justice ne peut s'instaurer sous la pression ou sous l'influence de la propagande. C'est pourquoi, en attendant les résultats de l'enquête en cours, nous nous devons, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, d'apporter notre plein appui à l'équipe spéciale d'enquête d'EULEX et de nous garder d'utiliser ces allégations pour poursuivre des fins politiques, obtenir des gains de court terme ou satisfaire à des considérations intérieures.

Les deux grandes composantes du paysage géopolitique de l'Europe du Sud-Est que sont les peuples albanais et serbe doivent regarder vers l'avenir et mettre leurs efforts au service d'une vision commune, celle d'une réconciliation, d'une paix et d'une sécurité durables dans les Balkans.

(Signé) Edmond **Haxhinasto**
